



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à vingt heures, trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
7 mars 2024

Date d'affichage :
7 mars 2024

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 18
- ◆ Votants : 24

Etaient présents :

Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjoints au Maire,

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Madame THEMOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur ROMERO a donné pouvoir à Madame RODRIGUES
Madame AMBERT a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame HAFED a donné pouvoir à Madame MATHURINA
Monsieur JANIVEL a donné pouvoir à Madame CABRERA
Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE
Monsieur LUNAZZI a donné pouvoir à Madame TESSON

Absents excusés :

Madame MARCHANDISE
Monsieur INDIANA

Secrétaires de séance :

Madame DOS RAMOS et Monsieur PEIRE

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION URBANISME

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°22.07.2020 portant sur l'élection des membres des commissions communales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°03.02.2024 portant sur la désignation de Monsieur Bertrand KOVAC en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que la délibération portant sur l'élection des membres des commission communale prévoit 4 membres auxquels s'ajoutent Le Maire et l'Adjoint délégué ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission urbanisme afin de remplacer Monsieur Bertrand KOVAG;

CONSIDERANT la candidature de **Madame Karine DA CRUZ** au sein de la commission urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **NOMME Mme Karine DACRUZ** en tant que membre de la commission urbanisme
- ⇒ **PROCEDE** à la modification des membres de la commission travaux, voirie, signalisation et bâtiments communaux ;
- ⇒ **DIT** qu'elle sera composée des membres suivants :
 - Monsieur Le Maire
 - Monsieur Daniel CHARPENTIER
 - Madame Karine DA CRUZ
 - Madame Estelle MATHURINA
 - Monsieur Fabio LUNAZZI
 - Monsieur Armand PEIRE
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cette délibération et tout document s'y apportant.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 21 mars 2024
et a été publiée le 22 mars 2024*



Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.